

Quand j'ai interrogé le ministre de l'Agriculture au sujet des documents brûlés, il a répondu que la police avait pris tout ce qu'elle voulait; qu'on avait gardé tout ce dont on avait besoin, et détruit tout le reste qui était sans rapport avec la question ou inutile—il a employé les mots «sans importance». Je lui ai demandé qui avait donné l'ordre de détruire ces documents. Il a répondu, comme en fait foi le hansard à la page 15157:

Ce qu'on m'en a dit, c'est qu'aucune directive en ce sens n'a été donnée à la personne responsable du bureau qui a décidé qu'il fallait détruire tous les documents sans importance.

Donc, le ministre de l'Agriculture n'a pas donné ordre de détruire ces documents. Mais une personne du bureau qui avait congédié toutes les femmes et tenu le directeur à l'écart de son bureau, a, de son propre chef, détruit tous les documents. Devant pareille preuve, il faut se rendre à l'évidence que nous avons affaire à une situation politique grave dans l'Ouest. Nous savons les relations étroites qui existent entre les principaux journaux de la Saskatchewan et cette machine politique. La semaine dernière encore, nous en avons eu une nouvelle preuve. Un ministre de la Couronne connaissant toutes ces choses et sachant qu'elles pourraient être révélées un de ces jours, a brusquement donné un avertissement à deux journaux: si vous publiez ou distribuez ce document, mes avocats vous donneront de leurs nouvelles. Et ces deux journaux ont docilement accepté de ne pas distribuer le document. Mais cet avertissement n'a pas été servi aux autres journaux canadiens, parce qu'ils ne font pas partie de la machine de la Saskatchewan.

Nous luttons là-bas contre quelque chose de pas très propre, monsieur l'Orateur. Nous demandons au gouvernement et au Parlement de nous aider à y mettre de l'ordre. C'est tout ce que nous demandons. C'est une affaire grave et je ne veux pas que le Parlement ait à se reprocher de ne pas avoir fait son devoir et d'avoir préféré accepter l'explication administrative selon laquelle ces documents ne pouvaient être dévoilés parce cela aurait compromis les rapports entre le ministre et la police. C'est se moquer du monde!

Je pourrais continuer pendant ces dernières minutes et développer les arguments que j'ai avancés. Mais je crois avoir plaidé ma cause du mieux que je le pouvais. Nous avons, ne l'oublions pas, des devoirs envers le pays et le système judiciaire. Nous avons aussi le devoir d'obtenir que justice soit faite, et, en l'occurrence justice n'est pas faite parce que des avocats et des maîtres-avocats rusés invoquent des motifs juridiques superficiels pour saboter la justice dans notre pays. Que ce soit dans la province de la Saskatchewan ou au gouvernement fédéral, nous devons lutter contre cela et je tiens à féliciter le député de Red Deer d'avoir eu le courage de soulever cette question.

M. Kaplan: Je sais que le temps de parole du député de Qu'Appelle-Moose Mountain est écoulé mais j'aimerais lui poser une question.

M. l'Orateur adjoint: Comme on a permis au député de poursuivre, je suppose que je peux permettre qu'une question lui soit posée.

Assistance à l'agriculture des Prairies—Loi

M. Kaplan: Au début de ses propos, le député a-t-il dit qu'il avait eu certains des documents dont il souhaite la production ou les avait-il eus tous?

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): J'ai clairement indiqué dans mes remarques que nous connaissons le contenu de ces documents. C'est nous qui avons incité le vérificateur général et la police à s'en occuper. Nous savons que nous n'avons pas les documents officiels sur lesquels baser nos déclarations et prétendre que nos informations sont authentiques. La seule façon pour un député d'obtenir le document officiel est de présenter une motion portant production de documents. Nous ne possédons pas les documents officiels mais, dans le cas de la Saskatchewan, par exemple, nous avons reçu une transcription complète de l'affaire. Nous avons matière à discussion. La réponse à la question du député, en termes simples, est la suivante: nous connaissons la teneur des documents et ils ne sont pas plus sérieux que ce que nous avons ici. Il ne s'agit pas simplement d'un cas isolé. Nous savons que d'autres personnes qui sont en cause n'ont pas témoigné et nous aimerions naturellement les gagner à le faire.

Comme certaines personnes font leur devoir et témoignent pour l'État, d'autres devraient également se présenter et jouer leur rôle, non pas en protégeant les personnes dont les motifs ne sont pas sans reproche, mais en les faisant comparaître devant les tribunaux. Qu'on laisse les juges et les jurés décider s'ils sont coupables de fraude criminelle et qu'on empêche un procureur général ou un ex-ministre de la Justice de s'ingérer dans notre système judiciaire. Même si les sommes sont peu élevées, seulement \$300 pour quelques semaines de travail, il reste qu'ils l'ont fait et qu'ils ont eu le front de voler cette petite somme placée en fiducie et qui devrait revenir aux agriculteurs.

• (1750)

M. Art Lee (secrétaire parlementaire du solliciteur général): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec grand intérêt les arguments et les allégations du député de Red Deer (M. Towers) et du député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton). Ils nous ont accusés de dissimulation et ont dit que nous cherchions des faux-fuyants. Ce sont là des accusations graves. Je trouve plutôt curieux qu'ils fassent ce genre d'accusation, alors que c'est le procureur général de la Saskatchewan lui-même qui a décidé la suspension de la procédure. Le député a dit que, d'après une lettre du procureur général de la Saskatchewan, la raison pour laquelle ce dernier avait décidé de suspendre la procédure était que les motifs de l'accusation étaient fondés sur le témoignage d'un complice lui-même accusé de fraude. Il ne fait aucun doute que cette affaire relève de la compétence du procureur général de la Saskatchewan.

Ce que le député de Qu'Appelle-Moose Mountain nous demande, c'est au procureur général de la Saskatchewan qu'il devrait le demander. Il nous parle de dissimulation et de faux-fuyants, alors que c'est le procureur général de la Saskatchewan qui a décidé la suspension de la procédure et qui est responsable de l'administration de la justice dans cette province. C'est une très grave accusation que le député vient de faire là.